Image not found or type unknown

Baisse de la pension alimentaire

Par **Laurie BACHELERY**, le **21/08/2018** à **18:58**

Bonjour,

Le père de mon fils à déjà un enfant dune union précédente pour laquelle il verse 150 euros de pension. Il vit maintenant avec une femme qui avait déjà un enfant et ils en ont eu 2 autres ensemble.elle ne travaille pas mais lui est employé à la ville et gagne bien sa vie (1400 euros au moins). Le jugement a été prononcé en 2011 à 100 euros de pension alimentaire pour mon fils et ça n'a jamais été revalorisé. Il me dit qu'il va demandé une baisse de cette pension car il a 3 enfants à charge.est ce possible ? Moi je suis au chômage et touche moins de 900 euros.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés